



Désignation d'un auteur de projet en vue de l'aménagement d'ouvrages de lutte contre les inondations (crues et ruissellements) et prestations ponctuelles dans cette matière

Présentation de l'accord-cadre
21/01/2014, Salle Epicure, Wavre

Objet du marché

- Marché public de services d'ingénierie et de coordination sécurité-santé en vue des études et du suivi de la réalisation complète jusqu'à la réception définitive.

Objet du marché

- Aménagement d'ouvrages de lutte contre les inondations sur le territoire de la Province du Brabant wallon.

= Toute réalisation ayant pour objectif d'interférer sur des phénomènes de nature hydrologiques et/ou hydrographiques afin d'améliorer la gestion des risques d'inondation.

Objet du marché

Accord-cadre

- Objet : aménagement d'ouvrages dont les besoins ne pouvaient être déterminés par le PA au moment de la rédaction du cahier des charges.
- But : établir les conditions d'exécution régissant les marchés publics à passer sur une période de 4 ans.
- Conclu avec 4 soumissionnaires :
 - Almadius SA
 - Antea Belgium NV
 - Igretec SCRL
 - Myclene SPRL

Objet du marché

- Sur base des critères d'attribution suivants:
 - Le prix (60 points)
 - Les moyens humains et matériels pour mener à bien le marché (40 points)
- Critère prix = forfait maximal mentionné dans l'offre des adjudicataires de l'accord-cadre pour chacune des missions, par catégories d'ouvrage.

Objet du marché

- Catégories d'ouvrages :
 - Très petit ouvrage : $< 9.999 \text{ m}^3$
 - Petit ouvrage: $10.000 \text{ m}^3 \rightarrow 29.999 \text{ m}^3$
 - Ouvrage moyen : $30.000 \text{ m}^3 \rightarrow 49.999 \text{ m}^3$
 - Grand ouvrage: $50.000 \text{ m}^3 \rightarrow 99.999 \text{ m}^3$
 - Très grand ouvrage: $>100.000 \text{ m}^3$

Phasage du marché

- Ce marché est à tranches conditionnelles
 - Phase 0: étude de faisabilité
 - Phase 1: avant-projet
 - Phase 2: projet (introduction des demandes de permis et/ou autorisations requises)
 - Phase 3: projet pour exécution
 - Phase 4: exécution des travaux:
 - a. l'analyse des offres en vue de l'attribution du marché
 - b. le contrôle de l'exécution des travaux et des états d'avancement
 - c. la réception provisoire et le contrôle des décomptes
 - d. la réception définitive



Phase 0: étude de faisabilité

Phase 0: étude de faisabilité:

Objet: déterminer des zones potentielles de création d'ouvrage de retenue et identifier la projet le plus pertinent et efficient dans le cadre de la lutte contre les inondations (d'un point de vue économique, financier, technique, urbanistique, patrimonial, écologique, ...)

Phase 0: étude de faisabilité

- Sélection des zones potentielles sur base de l'historique des inondations et de la connaissance des différents acteurs de terrain
- Examens des zones potentielles :
 - Affectation du site au plan de secteur + contraintes
 - Estimation des rapports surfaces emprises/ volume retenu
 - Justification des choix de retenue
- En complément:
 - Relevé de terrain
 - Profil en long du CE, profils en travers du CE tous les 100m
 - Niveau des rives, levé des lignes de rupture de pente, des bâtiments alentours
- Etude géotechnique préliminaire du site (somme à justifier)
- Proposition d'aménagement
- Estimation du coût de la réalisation de l'aménagement
- Etude hydrologique du BV
 - Carte du BV et de ses sous-bassins
 - Q caractéristiques, Q crues/ruissellements et V à stocker pour T=5, 10, 20, 50 et 100 ans
 - Validation des Q modélisés au regard de Q observés

Phase 1: Avant-projet

- Concrétise la solution technique choisie au terme de l'étude de faisabilité.
 - Constats suite à un examen approfondi des lieux
 - Relevés divers
 - Résultats des sondages et essais de sol
 - Recommandations de:
 - L'administration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
 - L'administration de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement,
 - L'administration communale,
 - La Province en tant que gestionnaire des CE de 2^{ème} cat. Et de pouvoir adjudicateur

Phase 1: Avant-projet

- Le cas échéant, des recommandations et ou impositions de certains riverains (ex. SNCB)
- Des ouvrages d'art limitants situés sur le cours d'eau aval
- Des études du coordinateur sécurité-santé
- De l'avis du SIPP du Pouvoir adjudicateur
- Des études de l'ingénieur en stabilité
- Des études de l'ingénieur en techniques spéciales
- Des normes en matière d'hygiène et de sécurité, du R.G.P.T

Phase 1: Avant-projet

– Contenu de l'avant-projet:

- Plans de situation et d'implantation de l'ouvrage de retenue avec photos de l'environnement
- Levés topographiques et rapport de reconnaissance géotechniques
- Plans définissant les principes constructifs et l'aménagement des abords
- Dossier d'expropriation contenant les plans d'emprises et la note justificative de la pertinence de l'ouvrage
- Mémoire descriptif et estimatif , poste par poste.

Phase 2: Projet (avec dossiers de demandes des permis et/ou autorisations requises)

Le projet doit comprendre:

- Les plans du projet et annexes:
 - Situation et implantation
 - Vue en plan de l'ouvrage, avec note de présentation et justification des choix techniques
 - Profil en long et en travers
 - Détails des ouvrages particuliers
 - Dossier stabilité
 - Dossier techniques spéciales
 - Dossier sécurité-santé

Phase 2: Projet (avec dossiers de demandes des permis et/ou autorisations requises)

Le projet doit comprendre:

- Le dossier administratif et réunions y relatives
 - Documents relatifs à l'autorisation CE
 - Documents relatifs à l'obtention d'autorisation en application du et conformément au CWATUPE
 - Le cas échéant, le dossier d'expropriation modifié suite à l'enquête publique pour l'expropriation
- Le mémoire descriptif



Phase 3: Projet pour exécution

Doit comprendre:

- Les plans d'exécution et de détails
- Le cahier spécial des charges de travaux et ses annexes
- Les métrés détaillés, les métrés récapitulatif et estimatif, le délai d'exécution



Phase 4: Exécution des travaux

Doit comprendre:

- La fourniture des documents de soumission
- Une disponibilité aux heures de bureau pour répondre aux questions des soumissionnaires pendant la phase de consultation
- La présence et la collaboration de l'adjudicataire à l'ouverture des offres
- L'établissement des rapports de soumission
- L'établissement du planning de chantier
- Le contrôle de l'exécution des travaux
- La vérification des tracés en plan et en hauteur
- L'établissement d'un procès-verbal pour chacune des réunions de chantier
- Le contrôle hebdomadaire du journal des travaux
- L'établissement des rapports circonstanciés visant à justifier les travaux de moins ou de plus
- La vérification des décomptes en cours et en fin de chantier
- La participation aux réceptions techniques, provisoires et définitives
- La mise à jour des plans
- Le dossier reprenant les consignes opérationnelles pour la gestion de l'ouvrage

Délai d'exécution

	Catégories d'ouvrage				
	Très petit ouvrage	Petit ouvrage	Ouvrage moyen	Grand ouvrage	Très grand ouvrage
Phase 0	20	23	25	27	30
Phase 1	20	22	25	28	30
Phase 2	15	16	18	19	20
Phase 3	15	18	20	22	25
Phase 4/a	5	7	8	9	10

Mise en œuvre de l'accord-cadre

1^{ère} étape – Définition des besoins

Nature

- Désignation d'un auteur de projet pour une mission globale d'aménagement d'un ouvrage de lutte contre les inondations : quelle catégorie ?
- Désignation d'un expert pour des prestations ponctuelles en matière de gestion des risques d'inondation :
 - Dans le cadre d'un marché en cours → rémunération suivant valorisation maximale mentionnée par l'AP dans son offre (prestations à bordereau).
 - En dehors de tout marché → remise en concurrence des adjudicataires

Modalités d'exécution : régies par le cahier spécial des charges.

2ème étape – Accord de la Province

= Demande d'adhésion à l'accord-cadre

Deux types :

- Si aménagement d'un ouvrage : par ouvrage
- Si prestations ponctuelles : à demander une fois pour toute la durée de l'accord-cadre

Courrier-type à adresser au Collège :

« Dans le cadre du projet de réalisation de tel ouvrage de lutte contre les inondations, situé et d'une contenance estimée à, nous vous faisons part de notre souhait d'adhérer à l'accord-cadre conclu par la Province du Brabant wallon [intitulé exact du marché] »

3ème étape – Consultation

Invitation à déposer offre :

- Définition du besoin
- Délai suffisant pour déposer offre
- Remise en concurrence → rappel des critères d'attribution fixés pour la conclusion de l'accord-cadre et des documents à produire.

4ème étape – Analyse des offres

Sur base des 2 critères d'attribution :

Prix (60 points)

- Si aménagement d'un ouvrage : forfait pour chacune des missions, par catégorie d'ouvrages
- Si prestation ponctuelle : remise de prix pour prestations à bordereau
- Maximums (moyennant révision des prix), sauf élément particulier justifiant leur modification lors de la remise en concurrence
- Cote : application de la formule mentionnée dans le CSC

Moyens humains et matériels pour mener à bien le marché (40 points)

- Documents à remettre pour chaque fonction (étude et exécution) : chef de projet, chef de projet adjoint, coordinateur sécurité-santé et hydraulicien
- Cote : application de la formule mentionnée dans le CSC

5ème étape – Attribution

- Attribution à l'adjudicataire ayant remis l'offre la plus intéressante
- Communication des coordonnées du fonctionnaire-dirigeant à l'adjudicataire

6ème étape – Exécution

- Gestion du marché par la commune (envoi des bons de commande, exécution des paiements,..)
- Exécution suivant les modalités prévues au cahier spécial des charges

❑ Responsabilité de l'auteur de projet

■ Responsabilité générale (point III.2.8, CSC)

- Responsabilité des erreurs/manquements dans les services réalisés ou dans tout document en cours d'exécution du marché.
- Responsabilité décennale à partir de la réception provisoire.

■ Responsabilité quant au respect du budget (points II.1.1 et II.1.6, CSC)

- Respect strict des limites budgétaires fixées dans le CSC : estimation d'un ouvrage entre 5 et 15 € HTVA/m³ (à affiner à chaque phase d'études).
- Sauf évolutions budgétaires à motiver par des éléments nouveaux, techniquement et objectivement imprévisibles au moment de la fixation de l'estimation.

Merci pour votre attention !